



## LE NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE

- La pratique d'EPS en intérieur sans port du masque mais avec respect d'une distanciation
- La reprise des activités de l'Association sportive.
- L'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration - les élèves pourront déjeuner avec des camarades d'autres classes par niveau.
- Le dépistage des personnes cas contact : un seul test désormais à J2 (autotest ou test antigénique);
- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée.

## ORIENTATION

- Les familles ont pris connaissance des décisions prises en conseil de classe pour les choix de la poursuite d'études (lycée général et technologique, lycée professionnel).
- À partir du 9 mai les familles doivent saisir les vœux en indiquant les formations et les lycées.
- Les élèves vont s'entraîner à la procédure de formulation des vœux au CDI.
- Les conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre pour les 3<sup>èmes</sup> vont commencer le 1<sup>er</sup> juin 2022.

## LES EVENEMENTS MARQUANTS DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE:

- La certification en anglais et en allemand pour les 3<sup>èmes</sup>.
- La certification Pix pour les 3<sup>èmes</sup>.
- Session ASSR pour les 5<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>.
- Session de formation "Premiers secours" pour les 3<sup>èmes</sup>.

## SOLIDARITE:

- Notre collège accueille 4 élèves ukrainiens depuis le début du conflit.

## RAPPEL IMPORTANT

Le dispositif « Devoirs faits » est mis en place pour TOUS les élèves qui souhaitent obtenir de l'aide dans une matière.

Les professeurs du collège accueillent les élèves en petits groupes pour leur apporter des explications et les aider à faire leurs devoirs.

## PARLEZ EN À VOS ENFANTS!

*Le collège Paul BERT*  
propose à partir du lundi 11 Octobre 2021  
**Devoirs Faits**

Le lundi:  
- De 12h15 à 13h00  
- De 13h00 à 13h45

Le mardi:  
- De 12h15 à 13h00  
- De 13h00 à 13h45

Le jeudi:  
- De 12h15 à 13h00  
- De 13h00 à 13h45

Le Vendredi:  
- De 12h15 à 13h00  
- De 13h00 à 13h45

Tu as des difficultés pour ton travail personnel ?  
Tu es motivé et volontaire ?  
Présente-toi à l'emplacement «PERM»